



COMMISSION DE
L'Océan Indien



ACCORD-CADRE de coopération scientifique régionale Plateforme Régionale en Recherche Agronomique pour le Développement (PRéRAD-OI)

COI - ETAT - REGION REUNION - CONSEIL DEPARTEMENTAL - CIRAD

ENTRE

La Commission de l'océan Indien, représentée par Monsieur Velayoudom MARIMOUTOU en sa qualité de Secrétaire général de la COI,

Ci-après dénommé « COI »,

ET

L'État, représenté par Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE en sa qualité de Secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie,

Ci-après dénommée « État »,

La Région Réunion représentée par Madame Huguette BELLO en sa qualité de Présidente du Conseil Régional,

Ci-après dénommée, « Région Réunion »,

Le Département de La Réunion, représenté par Monsieur Cyrille MELCHIOR en sa qualité de Président du Conseil Départemental,

Ci-après dénommé, « Département de La Réunion »,

Le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, représenté par Madame Elisabeth CLAVERIE de SAINT-MARTIN en sa qualité de Présidente Directrice Générale,

Ci-après dénommé « Cirad »,

Ci-après désignés collectivement par les « Parties »,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Considérant le contexte agricole des pays des zones tropicales et intertropicales dans leur environnement mondial et les développements à réaliser ;

Considérant les enjeux majeurs des prochaines années pour les pays de la Commission de l'océan Indien et de la nécessité d'y répondre de façon collective afin d'accélérer la mise en place de solutions durables et acceptables ;

Considérant que la recherche constitue un moyen d'y répondre et de renforcer la résilience de nos îles et l'accroissement de la valeur ajoutée régionale ;

e M A D M



COMMISSION DE
L'Océan Indien



Considérant l'expertise scientifique et technique reconnue du Cirad dans la zone et ses activités de recherche et de formation dans le domaine de l'agronomie tropicale et des sciences du vivant ;

Considérant que le Cirad est un organisme français de recherche finalisée dédiée à la recherche agronomique pour le développement durable des pays des zones tropicales et intertropicales et que l'un de ses six champs thématiques prioritaires de recherche affirme la nécessité d'une approche territoriale pour développer les conditions d'une innovation efficace et de son impact ;

Reconnaissant que le Cirad a aussi pour mission d'accompagner le renforcement des compétences des acteurs du développement, de produire des connaissances scientifiques et techniques conduisant à des innovations, de dispenser des formations, des enseignements supérieurs, à renforcer les capacités des acteurs de la recherche et du développement pour accompagner une transition durable et équitable des territoires ruraux et des filières agricoles, de participer aux débats afin d'éclairer les processus politiques et de contribuer à l'élaboration de politiques publiques appropriées aux échelles nationales et internationales ;

Considérant que le Cirad est engagé, avec l'État, la Région Réunion et le Conseil départemental de La Réunion, au travers d'un accord cadre qui fixe les principes de mise en œuvre d'une programmation des activités de recherche du Cirad à La Réunion et avec les pays membres de la COI dans le cadre de partenariats formalisés ;

Considérant que la mission globale de la COI consiste en la mise en œuvre d'une coopération renforcée et privilégiée entre ses États membres, au développement de leurs actions collectives et enfin, plus généralement, à la promotion de leurs intérêts et de ceux de leurs populations, leurs secteurs privés et leurs autres acteurs non-étatiques, en vue du développement durable de la région indianocéanique ;

Considérant que la COI a aussi pour objectif de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les populations de l'Indianocéanie à travers la construction et la mise en œuvre de projets régionaux de développement durable destinés à les protéger, à améliorer leurs conditions de vie et à préserver les ressources naturelles dont elles dépendent fortement ;

Notant la collaboration fructueuse passée et présente entre la COI, le Cirad et la Région Réunion dans de nombreux domaines d'intérêt commun ;

Reconnaissant que la COI, les pouvoirs publics français présents à La Réunion et le Cirad affichent une volonté commune d'œuvrer de manière cohérente en faveur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'appui à l'élaboration de politiques agricoles, environnementales et rurales durables dans les domaines d'intérêts partagés ;

Considérant que la coopération entre la COI, les collectivités territoriales réunionnaises et les pouvoirs publics français présents à La Réunion et le Cirad permettrait d'améliorer l'accès aux informations et aux connaissances spécialisées en matière d'agriculture, d'alimentation, d'environnement, de développement économique et de faciliter les échanges dans ces domaines, renforçant directement les activités menées par la COI au bénéfice de ses États Membres ;

Considérant la création officielle et l'utilité de la plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement dans l'océan Indien (PRÉRAD-OI) lors de la signature d'un précédent accord-cadre entre la COI, la Préfecture de La Réunion, la Région Réunion et le Cirad en juin 2014 et qui a expiré le 04 juin 2021.



COMMISSION DE
L'Océan Indien



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Objet

Le présent accord-cadre a pour objet de réaffirmer les ambitions et le rôle de la plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement dans l'océan Indien (la PRÉRAD-OI), ses domaines d'intervention et la nature de ses activités en coopération scientifique en partenariat avec les cinq pays membres de la COI. La présente collaboration entre les Parties vise à renforcer, à travers la PRÉRAD-OI, les systèmes nationaux en recherche agricole et à promouvoir des partenariats institutionnels et scientifiques, qui associent les principales structures de recherche et de développement des cinq pays membres de la COI.

ARTICLE 2 – Ambition et Rôle

Comme beaucoup de régions dans le monde, la région océan Indien est exposée à de nombreuses contraintes, exacerbées par l'insularité, qui impactent fortement l'agriculture, secteur important de l'économie de la région et des cinq pays membres de la COI, notamment en termes d'emplois et d'activités générés.

Ces contraintes sont de natures diverses : liées aux changements globaux (*climatique, perte de biodiversité, risques sanitaires accrus...*) entraînant notamment des pertes de production importantes et limitant dans des cas de crises sanitaires les échanges inter-îles; liées à des besoins alimentaires croissants dus à une démographie croissante ; liées à des standards et des normes différenciées entre les Etats de la région qui freinent les échanges commerciaux ; liées à une insécurité alimentaire et nutritionnelle et une pauvreté persistantes sur certains territoires. Les défis à relever dans la zone sont donc nombreux.

La Plateforme Régionale en Recherche Agronomique pour le Développement dans l'océan Indien (PRÉRAD-OI), outil d'intelligence collective au service de la coopération scientifique régionale, participe à relever ces défis notamment d'ordre alimentaires, sanitaires, environnementaux et de souveraineté alimentaire à l'échelle de la zone océan Indien.

La PRÉRAD-OI fédère les principales institutions publiques, les principaux organismes de recherche, les principaux établissements d'enseignement supérieur et de formation agricole et les instituts techniques en charge du transfert, présents dans les cinq pays membres de la COI (*Madagascar, Maurice, France, les Seychelles et l'Union des Comores*) qui se connaissent déjà de longue date et travaillent ensemble au travers de réseaux scientifiques régionaux existants.

La PRÉRAD-OI accompagne et s'appuie sur ces grands réseaux scientifiques régionaux, porteurs de grappes de projets de recherche-action pour le développement qui permettent d'apporter des réponses adaptées et durables aux grands enjeux fixés à travers les solutions innovantes qu'ils développent collectivement dans l'indiaocéanie et à l'échelle du bassin océan Indien.

Ainsi,

- La PRÉRAD-OI est un outil singulier au service de la coopération régionale scientifique agricole dans l'océan Indien qui aide au renforcement et à la promotion de la recherche, de l'innovation et de la formation, triptyque nécessaire à la création de synergies partenariales dynamiques ;
- La PRÉRAD-OI développe une démarche ouverte, structurée, intégrée, inclusive et participative de coopération régionale favorisant et facilitant la Recherche, l'Innovation et la Formation afin d'accroître la visibilité et la

Handwritten signatures and initials in blue ink.



COMMISSION DE
L'Océan Indien



contribution de la recherche agricole nationale et régionale au développement harmonieux de la région et au rayonnement des compétences et des savoirs faire locaux dans une approche de complémentarité pour faire levier ;

- La PRÉRAD-OI facilite et accompagne le développement de partenariats stratégiques et diversifiés entre les secteurs publics et privés ;
- La PRÉRAD-OI développe les conditions de l'innovation et est attentive à son impact et son transfert dans la zone ;
- La PRÉRAD-OI accompagne l'action publique et participe ainsi à la réduction des inégalités et de la pauvreté ;
- La PRÉRAD-OI alimente les stratégies et les programmes régionaux prioritairement soutenus par la COI, par les pays membres de la COI et dans un deuxième cercle à préciser, avec notamment les pays signataires de l'Association des pays riverains de l'océan Indien (IORA), en capitalisant et en valorisant les connaissances, les savoir-faire et les outils développés ;
- La PRÉRAD-OI participe à leur mise en œuvre opérationnelle à travers une offre de services, d'expertises et d'outils développés dans le cadre de la plateforme et des réseaux scientifiques régionaux qu'elle accompagne.

ARTICLE 3 – Domaines/thèmes stratégiques

Les enjeux à relever dans l'océan Indien sont majeurs et déterminants pour les prochaines années. Ils passent par un appui, en tant que de besoin, aux pays afin de renforcer leur souveraineté alimentaire et assurer la sécurité alimentaire à l'échelon régional, en raisonnant sur une économie visant la complémentarité des filières agricoles et la proximité géographique. Au plan sanitaire, la crise liée à la COVID-19 renvoie à la réalité d'un changement immédiat de paradigme, d'une approche plus intégrée et renforce l'idée d'un nécessaire renforcement des réseaux régionaux existants de recherche, déjà fortement engagés dans les crises passées et en cours. La transition écologique impose de poursuivre les efforts de protection de la biodiversité naturelle et de l'agro-biodiversité et de les valoriser dans le cadre d'une bioéconomie assumée et durable. Enfin, l'agro-écologie doit représenter un levier de durabilité.

Fort de son expérience, la PRÉRAD-OI accompagne ces transitions majeures et nécessaires au vu des enjeux cités plus haut en développant des actions de recherche pour le développement agricole durable de l'océan Indien.

Sans être exhaustif, la PRÉRAD-OI investit notamment sur les thèmes principaux suivants :

- Le développement de systèmes alimentaires durables ;
- Une approche intégrée de la santé des plantes, des animaux et des écosystèmes en lien avec la santé publique, avec la perspective élargie qu'elle propose à travers des collaborations intersectorielles ;
- La préservation, la conservation et la valorisation de l'agro-biodiversité dans l'océan Indien ;
- Des approches d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques dans une logique de bioéconomie circulaire ;
- La diversité des systèmes d'exploitations, leurs performances à différentes échelles et les transformations à conduire.



COMMISSION DE
L'Océan Indien



ARTICLE 4 – Nature des activités développées

Concrètement, la PRÉRAD-OI s'attache à :

- Faciliter le développement et accompagner la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision ;
- Faciliter et accompagner le développement d'un observatoire des agricultures de l'océan indien, activité phare de la plateforme, outil de *description et d'analyse*, permettant de construire une connaissance partagée et harmonisée de la diversité des systèmes agricoles, de leurs fonctionnements, de leurs performances et de leur évolution différenciée dans le temps ; outil *pour l'action*, proposant des produits et des services adaptés aux attentes et aux besoins des acteurs du développement agricole et rural. Véritable centre de ressources pour les producteurs et les pouvoirs publics, l'observatoire proposera des services d'accompagnement, des bilans et des recommandations pour appuyer l'élaboration des stratégies de transition et d'investissement.
- Appuyer les réseaux de recherche, d'innovation et de formation existants ; promouvoir leurs activités ; mettre en lumière et partager leurs résultats à partir des supports de communication mis en place par la PRÉRAD-OI ;
- Favoriser et faciliter l'émergence de nouveaux réseaux de recherche, d'innovation et de formation sur des sujets d'importance et stratégiques pour la région ;
- Développer une communication dédiée qui facilite l'échange et le partage d'informations et d'expériences à travers des supports numériques adaptés et les réseaux sociaux auprès de ces partenaires cibles ;
- Organiser et participer à des séminaires, des ateliers et des colloques thématiques.

ARTICLE 5 - Gouvernance

La PRÉRAD-OI s'appuie sur deux instances de concertation respectivement régionale et nationale :

- Un comité régional d'orientations stratégiques et techniques (CROST) qui est l'instance régionale qui permet de prioriser et d'orienter les actions au bénéfice de l'ensemble de la zone OI, et qui aborde concrètement la question des moyens (humains et financiers) à mobiliser au regard des ambitions d'actions de la PRÉRAD-OI. Ce comité se réunira une fois par an, réalisera un bilan de la période passée et définira les orientations à venir.
- Cinq groupes de travail nationaux (GTN) thématiques multi-acteurs, représentatifs des secteurs agricoles locaux dans leurs dimensions publiques et privées, qui ont un rôle d'animation et de coordination.

ARTICLE 6 - Moyens mobilisés

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre l'exécution du présent document et à mobiliser des moyens dans des accords restant à préciser, relevant de leur champ d'interventions, pour permettre de développer les activités de la plateforme.

En particulier, le Cirad s'engage à mobiliser les infrastructures, les équipements et les moyens en compétences et personnels prévus dans la programmation de la plateforme, en adéquation avec les livrables attendus et les budgets correspondants.

ARTICLE 7 - Durée de la convention

Le présent accord cadre prend effet à compter de la date de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2024.

Il pourra être renouvelé par avenants dûment validés et signés par les représentants légaux de chacune des Parties.

Handwritten signatures and initials are present at the bottom right of the page.

ARTICLE 8 - Résiliation

La résiliation du présent accord pourra intervenir à l'initiative de chacune des parties signataires en cas d'inexécution de ses obligations par l'une des autres parties. Elle doit être motivée, assortie d'un préavis de six mois et adressée officiellement aux autres parties.

ARTICLE 9 - Règlement des différends

En cas de litige, les parties conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables, ou seront réglées par voie diplomatique.

Fait à Saint Denis, le 26 novembre 2021,

Pour la COI,
Le Secrétaire général



Pour l'État,
Le Secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de
l'étranger et de la Francophonie



Pour la Région Réunion,
La Présidente du Conseil Régional



Pour le Département de La Réunion,
Le Président du Conseil Départemental



Pour le Cirad,
La Présidente Directrice Générale

